



Département du Val-de-Aix
Commune de ROUSSILLON

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

Prescriptions réglementaires

- Périaxe de limite d'agglomération
- Lieu d'implantation des présentoirs temporaires en agglomération
- Zones de vue remarquables à préserver
- Site Classé

Immeubles protégés au titre des monuments historiques

- Clocher
- Porche
- Partiellement classé, inscrit
- Intégralité de 100 m autour des immeubles classés ou inscrits



3.2 Documents graphiques

B Prescriptions Réglementaires

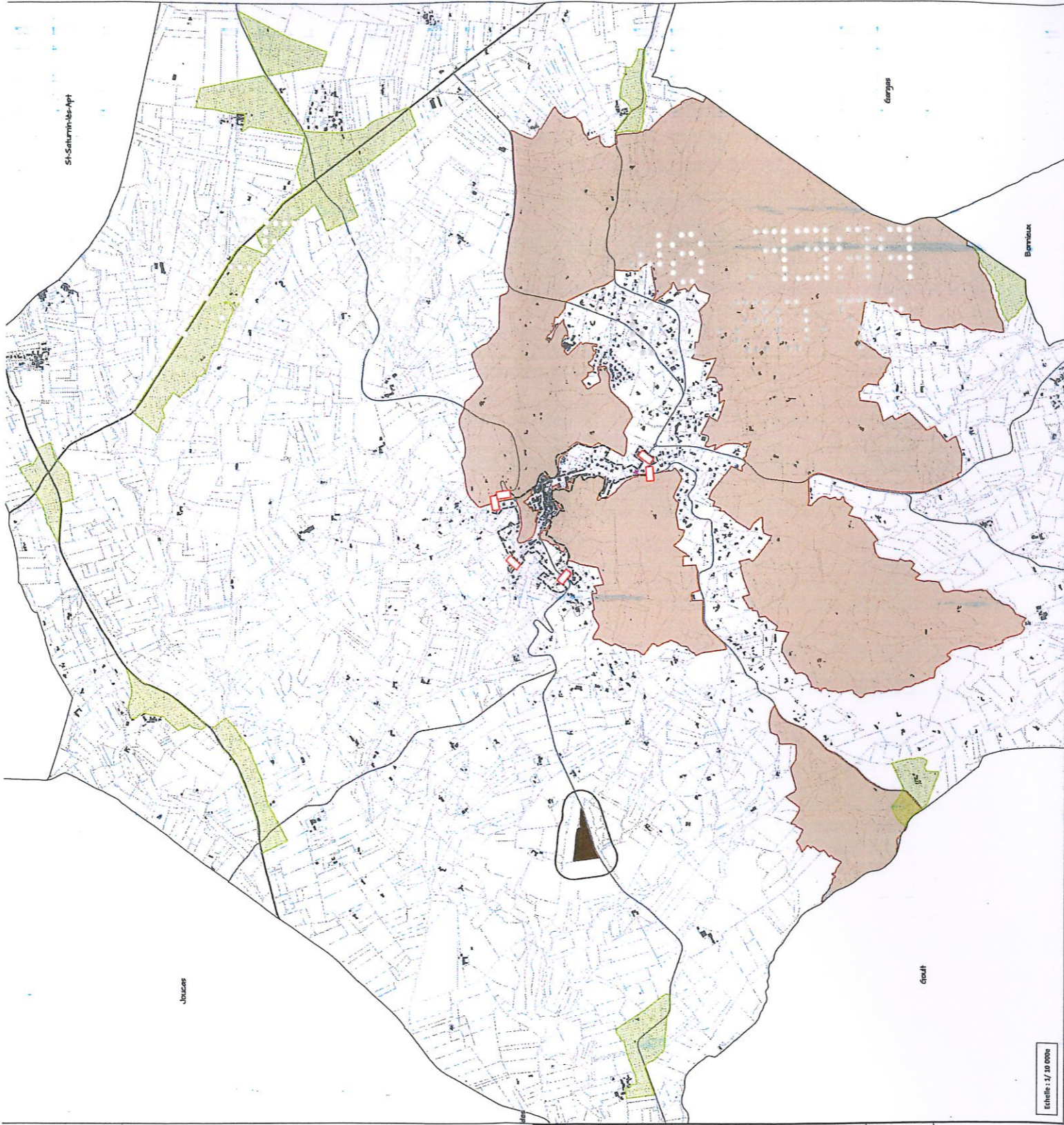
Elaboration
Approuvé par délibération du conseil municipal le 28 Février 2003

REVISION
Prescrits par délibération du conseil municipal le 29/03/2016

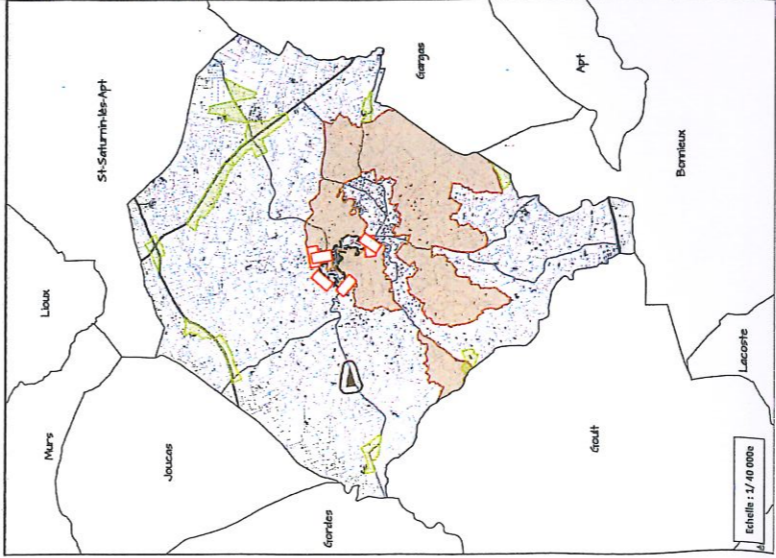
Arrêté par délibération du conseil municipal le 07/04/2016

Approuvé par délibération du conseil municipal le ...

Le Plan de Site (classé) figure sur le document à titre d'information. Sauf les représentations esquissées de l'Etat des communes figurant sur le document n°101 par responsabilité des communes concernées du fait de leur territoire ou devant être respectés au service des habitants.



Echelle : 1/10 000



Echelle : 1/40 000

100 000